

PROJET KAGITUMBA-MUVUMBA

B.P. 1227

KIGALI

diminuer 76/7/80
Kigali, le 7 juillet 1980

A Monsieur le Ministre de l'Agriculture et
de l'Elevage
à KIGALI

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre
n° 1614/12.04 du 9 juin 1980 et de vous transmettre le tableau comparatif
des salaires des agents de l'OVAPAM et de la SEM et des propositions
pour ceux du P.K.M. (permètres 3 et 4).

Une harmonisation rapide est nécessaire pour
la bonne marche de ce nouveau projet.

Je vous en souhaite bonne réception et vous
prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

RUBAYIZA Michel

[Signature]
Directeur technique du projet

C.P.I.

- ✓ - Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
à KIGALI
- Monsieur le Ministre du Plan
à KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances
à KIGALI
- Monsieur le Président du Conseil
d'Administration de l'OVAPAM
à KIGALI
- Monsieur le Fonctionnaire-Dirigeant du P.K.M. 3 et 4
à KIGALI

TABLEAU COMPARATIF DES SALAIRES DU PERSONNEL
DE LA S.D.M - DE L'OVAPAM AVEC DES PROPOSITIONS
POUR LE P.K.M 3-4.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a recommandé que tous les Projets du MINAGRI couvrant qu Mutara prévoient pour leur personnel respectif des salaires identiques. Ceci pour éviter des inégalités pour une des fonctions comparables.

Le document de référence est le rapport du conseil d'Administration de l'OVAPAM tenu à Nyagatare les 25 et 26 Juin 1980.

Le Projet KAGITUMBA-MUVUMBA ne disposant pas d'un conseil d'Administration, il est tenu de s'y référer.

Le personnel de la S.D.M (Amenagement du périmètre n° 2 du projet Kagitumba-Muvumba avec l'aide du Gouvernement Canadien) est rémunéré sur base de ce document. Le budget des salaires est supporté par la participation rwandaise au projet.

Le personnel du P.K.M 3-4 doit être rémunéré de façon identique pour des fonctions comparables. Le P.K.M 3-4 ne dispose pas encore de tout le personnel donné dans le tableau ci-après. Une partie est prévue d'être recrutée mais ne l'est pas encore parce que ce n'est pas encore nécessaire.

A la fin du contrat S.D.M (dès fin mars 1981 pour l'ingénierie et Décembre 1981 pour le volet Socio-Agronomie) le personnel de la S.D.M sera repris par le P.K.M 3-4. C'est un même travail qui se continuera et le projet prévoit les reprendre. Le projet doit donc être à mesure de les payer de la même façon qu'avant la reprise.

TABLEAU COMPARATIF SALAIRES MENSUELS

FONCTION	REF. SDN P.K.M n° 2	REF. OVAPAM	PROPOSITION P.K.M 3-4
DIRECTEUR DU PROJET *			
- Chef de Service	34.100	34.100	34.100
<u>VOLET INGÉNIERIE</u>			
- Directeur des travaux (Chef de volet)	30.250	-	30.250
- Surveillant des travaux	-	-	17.250
- Topographes	17.250	17.250	17.250
- Arpenteur	-	12.000	12.000
- Dessinateurs	13.800	13.800	13.800
<u>VOLET AGRICULTURE</u>			
- Directeur du volet (Ingénieur Agron.: Chef du volet)	30.250	-	30.250
- Responsables des cultures irriguées - A2-	17.250	17.250	17.250
- Adjoint au resp. des cult. irriguées -A3-	12.000	-	12.000
- Responsables des cultures en sec -A2-	17.250	17.250	17.250
- Adjointe au Resp. des cult. en sec -A3-	12.000	-	12.000
- Managris	9.000	-	9.000
- Magasinier	13.800	-	13.800
- Aide-magasinier	7.800	-	7.800
<u>GARAGE</u>			
- Chef mécanicien	26.450	26.450	26.450
- Mécanicien	12.000	12.000	12.000
- Aide-mécanicien	7.800	-	7.800
- Soudeur	13.800	-	13.800
- Aide-soudeur	7.800	-	7.800
- Chauffeur véhicule lourd (tracteur-bonne-camion)	13.800	-	13.800
- Chauffeur véh. léger	12.000	-	12.000

FONCTION	REF. S.D.M	REF. OVAPAM	PROP. PKM 3-4
COMPTABILITE-SECRÉTARIAT	!	!	!
- Chef comptable (Licencié) Chef de volet	! 30.250	! -	! 30.250
- Comptable *	! 17.250	! 26.450	! 26.450
- Approvisionnement	! 17.250	! 30.250	! 17.250
- Caissier	! 15.000 + 6.000 (Indemnités)	! 17.250	! 15.000 + 6.000 (Indemnités)
Secrétariat	!	!	!
- Secr. Sténo-Dactyle Chef du Secrétariat	! 21.850	! 24.150	! 21.850
- Secrétaire	! 12.000	! -	! 12.000
- Planton et Zamu	! 7.800	! -	! 5.400

Note : * Le chef comptable n'a pas encore été recruté. La comptabilité du projet est tenue par un comptable A₂ qui a une expérience de 6 ans en comptabilité (travaillait à la B.N.R.).

- tient à jour toute les pièces et matériaux nécessaires aux travaux.
- Procède à l'engagement des dépenses compte tenu des prévisions.
- fait un rapport trimestriel du volet comptabilité et équipement
- procède au paiement des salaires avec le Fonctionnaire-Dirigeant lors des paies mensuels.
- Vérifie les listes de paie avant leur transmission pour éviter des retards dans les paiements.

- Le projet n'étant pas un office en tant que tel, le MINAGRI ~~ne~~ prévoit de l'intégrer comme service autonome au sein de l'OVAPAM.

- Le Directeur du volet travaux d'ingénierie est un Ingénieur Agronome du Génie Rural :

Il supervise tout le travail d'ingénierie qui se fait;

- comprenant:
- La conception et la mise au point de toutes les études d'ouvrage avec le Directeur-Technique du Projet.
 - La surveillance de tous les chantiers.
 - L'arpentage et la mise en plans.
 - L'encadrement technique et la distribution des services pour tout le personnel de ce volet.

- Le Directeur du volet Agronomie n'est pas encore recruté (il n'est pas encore temps). Il sera un Ingénieur Agronome (avec option phytotechnie de préférence).

- . Il dirigera l'installation des paysans.
- . Il supervisera le programme des mises en valeur de la vallée irriguée et sur la colline en sec.
- . Mettra en place les procédés de conditionnement des produits récoltés.
- . Encadrera le personnel de ce volet qui dépendra directement de lui.

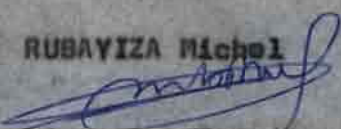
Ces deux postes ont été classés sur base de l'échelle fixé par le conseil d'Administration de l'OVAPAM que le P.K.M 3-4 doit tenir en compte dans la distribution salarial pour éviter des inégalités salariales comparées à la formation du titulaire et à la fonction.

● Les Propositions de salaires ont été guidées par:

- 1 - Les tâches qui incombent au titulaire du poste en question.
- 2 - Le souci d'éviter des écarts avec le personnel des autres projets du Mutara (qui ont leurs sièges à Nyagatare) en respectant les recommandations du MINAGRI de rester uniforme dans les salaires. Le document de référence est l'annexe au rapport de réunion du conseil d'Administration de l'OVAPAM tenu à Nyagatare en juin 1979. Ce document est annexé à la présente.
- 3 - Pour certains postes (catégories), le conseil d'Administration ne s'est pas prononcé sur les propositions que l'OVAPAM avait soumis au conseil. Il a laissé au Directeur le soin de les régulariser. Ce sont les propositions faites qui ont été retenues.

Nyagatare, le 30 Juin 1980

RUBAYIZA Michel


Directeur Technique du
Projet KAGITUMBA-MUVUMBA
Périmètre Set4

PERSONNEL DE L'OV.

Nom & Prénom	Etudes faites	Grade actuel	Ancienneté hors OVAPAM	à 1 ^{re} OVAPAM	Poste occupé	Traitement	Propositions Grade	Direction	Décret	Conseil
PAYSA N N A T										
1 NDEREYEME Karoli NTAHONTUYE	Ing. Agr.	Attaché 4 ^e cl.	-	2 ans	Directeur Paysannat	20.900	1 ^{er} adj. Chef de Service par un	Présidentiel		34.170
2 SAHIBA Benjamin	A2	Sec. Adm.	10 ans	5 ans	Chef Sect. Rukomo	20.680	Com. Ppal 2 ^e cl.	26.450	Com. Ppal 3 ^e cl.	21.500
3 KAROLIA Thetien	A2	Prof. adj.	-	3 ans	Chef Sect. Karema	12.880	Com. Ppal 4 ^e cl.	17.825	Com. de 4 ^e cl.	17.250
4 NDAH... Prunuel	A2	Prof. adj.	-	1 an	Chef Sect. Mubama	12.880	Com. Ppal 4 ^e cl.	17.825	Com. de 4 ^e cl.	17.250
5 G... G... G...	A2	Prof. adj.	-	1 an	Chef Sect. Shoroga	12.880	Com. Ppal 4 ^e cl.	17.825	Com. de 4 ^e cl.	17.250
6 MATECERO Silas	A3	Rédacteur	10 ans	4 ans	Chef S/Secc. Karema	12.880	Com. Ppal 4 ^e cl.	17.825	Com. de 4 ^e cl.	17.250
7 RUBESHY... C.	A3	Rédacteur	6 ans	5 ans	Chef équipe	11.760	Com. Ppal 4 ^e cl.	17.250	Com. de 4 ^e cl.	17.250
GASANA Gaspard	A3	Agt. Ppal 3 ^e cl.	-	4 a	Chef S/Secc. Shoroga	9.360	Com. Ppal 5 ^e cl.	13.800	Com. Adj. 1 ^{re} cl.	12.000
MWIZ... François	A3	Agt. Ppal 3 ^e cl.	-	3 ans	Chef S/Secc. Gekoma	9.360	Com. Ppal 5 ^e cl.	13.800	Com. Adj. 1 ^{re} cl.	12.000
10 KAYITAKIRWA J. M. V.	A3	Agt. Ppal	-	2 ans	Chef S/Secc. Mubama	9.360	Com. Ppal 5 ^e cl.	13.800	Com. Adj. 1 ^{re} cl.	12.000
11 KARASIRA Dida	A3	Agt. Ppal 3 ^e cl.	-	1 an	Chef S/Secc. Rukomo	9.360	Com. Ppal 5 ^e cl.	13.800	Com. Adj. 1 ^{re} cl.	12.000

Nom & Prénom	Etudes faites	Grade actuel	Ancienneté hors OVAPAM	à 1 ^{re} OVAPAM	Poste occupé	Traite- ment	Propositions Grade	Direction Traitement	Décision du	Montant
PAYSANAT (suite)										
12 MUPENZI Narcisse	A3	Ag. Ppal 3 ^e cl.	-	1 an	Chof S/Secl. Matimbe	9.360	Commis 5 ^e cl.	13.800	Com. Adj. 1 ^{re} cl.	12.000
13 NI KUTANA Célestin	A3	Ag. Ppal 3 ^e cl.	-	1 an	Chof S/Secl. Gashernyi	9.360	Commis 5 ^e cl.	13.800	Com. Adj. 1 ^{re} cl.	12.000
14 N. E. Paul	A3	Ag. Ppal 3 ^e cl.	-	1 an	Chof S/Secl. Gatura	9.360	Commis 5 ^e cl.	13.800	Com. Adj. 1 ^{re} cl.	12.000
15 U. Celixite	A3	Ag. Ppal 3 ^e cl.	-	1 an	Chof S/Secl. Kegitumba	9.360	Commis 5 ^e cl.	13.800	Com. Adj. 1 ^{re} cl.	12.000
16 U. Etienne	A3	Ag. Ppal 3 ^e cl.	-	1 an	Chof S/Secl. Kapinga	9.360	Commis 5 ^e cl.	13.800	Com. Adj. 1 ^{re} cl.	12.000
17 NIKIZAMUNGU Gervais	A3	Ag. Ppal 3 ^e cl.	-	1 an	Chof S/Secl. Muvumba	9.040	Com. adj. 2 ^e cl.	9.600	Com. Adj. 2 ^e cl.	9.600
18 NIMBARURISHA P.E.	A4	Préposé 3 ^e cl.	1 an	3 ans	Chof S/Secl. Sect. Muyanza	7.040	Com. adj. 2 ^e cl.	9.600	Com. Adj. 2 ^e cl.	9.600
19 MANIKAMBONA Claver	A4	Préposé 3 ^e cl.	1 an	3 ans	Chof S/Secl. Sect. Ruzenge	7.040	Com. adj. 2 ^e cl.	9.600	Com. Adj. 2 ^e cl.	9.600
20 NZOFANSABA Jérémie	A4	Préposé 3 ^e cl.	1 an	1 an	Chof S/Secl. Sect. Mushorai	7.040	Com. adj. 2 ^e cl.	9.600	Com. Adj. 2 ^e cl.	9.600
21 BAZIRAKI Cérestin	A4	Préposé 3 ^e cl.	1 an	1 an	Chof S/Secl. Sect. Mushorai	7.040	Com. adj. 2 ^e cl.	9.600	Com. Adj. 2 ^e cl.	9.600
22 KANYABUGOYI Ernest	A4	Préposé 3 ^e cl.	1 an	1 an	Chof S/Secl. Sect. Mushorai	5.000	Com. adj. 2 ^e cl.	9.600	Com. Adj. 2 ^e cl.	9.600
MONAGRIS										
M O N A G R I S	A4	(voir liste à la page 8)			Chof de zone	200/j	Prép. 2 ^e cl.	9.000	Prép. 2 ^e cl.	9.000
M O N A G R I S	A5	(voir liste à la page 9)			Chof de zone	200/j	Prép. 2 ^e cl.	9.000	Prép. 2 ^e cl.	9.000

Nom & Prénom	Etudes faites	Grade actuel	Ancienneté hors IOVAPAM	à 1 ^{re} IOVAPAM	Poste occupé IOVAPAM	Traitement	Propositions Grade	Direction Traitement	Décision Grade	Conseil Traitement
ENSENCE VAG E	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
NSENCIYAREMYE Dismas	Dr. Vét.	Sec. Adm.	-	3 ans	Directeur des Ranches	21.094	déjà nommé Présidentiel	Chef de Service par un Arrêté	34.100	
GARYTE J. Baptiste	A1	Fonction.	-	2 ans	Zootecnic. & Agrostolog.	17.365	Com. Ppal 2è cl.	26.450	Com. Ppal. 2è cl.	26.45
HABITANA Joseph	A2	Réd. a. j.	-	5 ans	Chf Sect. Nyagatare	13.266	Com. Ppal 3è cl.	21.850	Com. 3è cl.	
GASANA Eugène	A2	Réd. adj.	-	3 ans	Chf Sect. Tabagwe	12.600	Com. Ppal 4è cl.	17.825	Com. de 4è cl.	17.825
NYABIRUKA Paul	A2	Réd. adj.	-	4 ans	Chf Sect. Musheli	12.800	Com. Ppal 4è cl.	17.825	Com. de 4è cl.	17.250
GASANA Eugène	A2	Réd. adj.	-	3 mois	Chf Sect. Rwamunyamba	12.880	Com. Ppal 4è cl.	17.825	Com. de 4è cl.	17.250
HABITANA Joseph	A3	Ag. Ppal	-	3 mois	Resp. Agri Sect. Tabagwe	9.360	Com. 5è cl.	13.800	Com. Adj. 1è cl.	12.000
GASANA Eugène	A3	Ag. Ppal	-	8 mois	Resp. Agri Sect. Nyagatare	9.360	Com. 5è cl.	13.800	Com. Adj. 1è cl.	12.000
NYABIRUKA Paul	A3	Ag. Ppal	-	8 mois	Resp. Agri Sect. Tabagwe	9.360	Com. 5è cl.	13.800	Com. Adj. 1è cl.	12.000
KUDAKUBANA Martin	A3	Ag. Ppal	-	8 mois	Resp. Agri Sect. Musheli	9.360	Com. 5è cl.	13.800	Com. Adj. 1è cl.	12.000
RWIGAMBÁ Alphonse	A3	Ag. Ppal	-	8 mois	Resp. Agri Sect. Musheli	9.360	Com. 5è cl.	13.800	Com. Adj. 1è cl.	12.000
MWUVANEZA Stanislas	A4	Ag. adj.	13 ans	4 ans	Inf. Vétér. Tabagwe	6.000	Com. adj. 2è cl.	9.600	Com. Adj. 2è cl.	9.600
NYABIRUKA Paul	A4	Ag. adj.	-	-	Inf. Vétér. Sect. Bwoya	6.000	Com. adj. 2è cl.	9.600	Com. Adj. 2è cl.	9.600
BUDIGILI Juvenal	A4	Ag. adj.	-	-	Inf. Vétér. Sect. Nyabiruki	6.000	Com. adj. 2è cl.	9.600	Com. Adj. 2è cl.	9.600

Nom & Prénom	Etudes Cultes	Grade actuel	Ancienneté		Rote occupé	Frais- mont actuel	Propositions Direction		Décision du Conseil	
			hors OVALFAM	à l' OVALFAM			Grade	Traitement	Grade	Traitement
15 TURATSINZE Festus	A4	Agt. adj.	-	3 mois	Inf. vét. Ranch Gén.	6.000	Commis adj. 2è cl.	9.600	Com. adj. 2è cl.	9.600
16 KUTIPA Aloya	A4	Agto. adj.	-	"	Pharc. Centre.	6.000	Commis adj. 2è cl.	9.600	Com. adj. 2è cl.	9.600
17 CUTZA Philippe	A4	Agto. adj.	-	"	Paysannat	6.000	Commis adj. 2è cl.	9.600	Com. adj. 2è cl.	9.600
18 KASIMIR	A4	Agto. adj.	-	"	Inf. Vét. S/ Sect. Bihinga	6.000	Commis adj. 2è cl.	9.600	Com. adj. 2è cl.	9.600
19 KUTIPA	A4	Agto. adj.	-	"	Inf. Vét. S/ Sect. Ntuba	6.000	Commis adj. 2è cl.	9.600	Com. adj. 2è cl.	9.600
20 KOUKANGA	A4	Agto. adj.	-	"	Inf. Vét. S/ Sect. Ntuba	6.000	Commis adj. 2è cl.	9.600	Com. adj. 2è cl.	9.600
21 GABINEZI Victor	A4	Agto. adj.	-	"	Inf. Vét. S/ Sect. Nyagayana	6.000	Commis adj. 2è cl.	9.600	Com. adj. 2è cl.	9.600
22 NYAKASHI Aphrodis	A4	Agto. adj.	-	"	Inf. Vét. S/ Sect. Gasanga	6.000	Commis adj. 2è cl.	9.600	Com. adj. 2è cl.	9.600
23 RUGUMIRE Michel	A4	Agto. adj.	-	"	Paysannat	6.000	Commis adj. 2è cl.	9.600	Com. adj. 2è cl.	9.600

Nom & Prénom	Etudes faites	Grade actuel	Ancienneté		Poste occupé	Traite- ment actuel	Propositions Direction		Décision du Conseil	
			Avant O.V.A.F.A.M.	à 1 ^{re} O.V.A.P.A.M.			Grade	Traite- ment	Grade	Traite- ment
COMPTABLES										
1 NGUMANKIKO Silas	Inge Comme	Attaché 4 ^e cl.	-	15 mois	Serv. Admin. & Financier	20.900	Déjà nommé Chef de Service par un Arrêté	Présidentiel	-	34.100
2 NGUMANKIKO Silas	2 ans O.V.A.F.A.M.	Réd. adj.	1 an	13 ans	Approvisionnement	13.138	Déjà nommé Attaché de 2 ^e cl. par un Arrêté	Présidentiel	-	30.250
3 NGUMANKIKO Silas	4 ans Second. Act. Stat Plan Compt.	IS/contrat	5 ans	14 ans	Compt. Génér. & Trésorerie	20.411	Comm. Ppal 2 ^e cl.	-	26.450	(*)
4 NGUMANKIKO Silas	16 ans Second.	Réd. adj.	-	1 an	Commercial- lection.	13.653	Commis 4 ^e cl.	-	17.250	Commis 4 ^e cl. 17.250
5 NGUMANKIKO Silas	1 an UNR	Réd. adj.	-	1 an	Comptable	12.000	Commis 4 ^e cl.	-	17.250	Commis 4 ^e cl. 17.250
6 NGIRUMPATSE A.	15 + Stage Compt	Act. Ppal 1 ^{re} cl.	3 ans	13 mois	Comptable caissier	15.000	Commis 4 ^e cl.	-	17.250	(*)
7 NDEBELI Joseph	4 ans P.P.	S/contrat	11 ans	8 mois	Comptable caissier	15.000	Commis 4 ^e cl.	-	17.250	(*)

(*) Cas à régulariser par le Conseil d'Administration

Don & P. nom	Emplacement	Grade	Antécédents	Poste occupé	Proportions Direction	Décision du Conseil
1. MUKINE Claver	14 ans	1 ^{re} fonction.	14 ans	3 ans. 1 ^{er} Secrétaire.	117.008	Com. Ppal 2 ^e cl.
2. MUKINE Claver	14 ans	1 ^{re} fonction.	14 ans	3 ans. 1 ^{er} Secrétaire.	117.008	Com. Ppal 2 ^e cl.
3. MUKINE Claver	14 ans	1 ^{re} fonction.	14 ans	3 ans. 1 ^{er} Secrétaire.	117.008	Com. Ppal 2 ^e cl.
4. MUKINE Claver	14 ans	1 ^{re} fonction.	14 ans	3 ans. 1 ^{er} Secrétaire.	117.008	Com. Ppal 2 ^e cl.
5. MUKINE Claver	14 ans	1 ^{re} fonction.	14 ans	3 ans. 1 ^{er} Secrétaire.	117.008	Com. Ppal 2 ^e cl.
6. MUKINE Claver	14 ans	1 ^{re} fonction.	14 ans	3 ans. 1 ^{er} Secrétaire.	117.008	Com. Ppal 2 ^e cl.
7. MUKINE Claver	14 ans	1 ^{re} fonction.	14 ans	3 ans. 1 ^{er} Secrétaire.	117.008	Com. Ppal 2 ^e cl.
8. MUKINE Claver	14 ans	1 ^{re} fonction.	14 ans	3 ans. 1 ^{er} Secrétaire.	117.008	Com. Ppal 2 ^e cl.
9. MUKINE Claver	14 ans	1 ^{re} fonction.	14 ans	3 ans. 1 ^{er} Secrétaire.	117.008	Com. Ppal 2 ^e cl.
10. MUKINE Claver	14 ans	1 ^{re} fonction.	14 ans	3 ans. 1 ^{er} Secrétaire.	117.008	Com. Ppal 2 ^e cl.
11. MUKINE Claver	14 ans	1 ^{re} fonction.	14 ans	3 ans. 1 ^{er} Secrétaire.	117.008	Com. Ppal 2 ^e cl.
12. MUKINE Claver	14 ans	1 ^{re} fonction.	14 ans	3 ans. 1 ^{er} Secrétaire.	117.008	Com. Ppal 2 ^e cl.
13. MUKINE Claver	14 ans	1 ^{re} fonction.	14 ans	3 ans. 1 ^{er} Secrétaire.	117.008	Com. Ppal 2 ^e cl.
14. MUKINE Claver	14 ans	1 ^{re} fonction.	14 ans	3 ans. 1 ^{er} Secrétaire.	117.008	Com. Ppal 2 ^e cl.
15. MUKINE Claver	14 ans	1 ^{re} fonction.	14 ans	3 ans. 1 ^{er} Secrétaire.	117.008	Com. Ppal 2 ^e cl.
16. MUKINE Claver	14 ans	1 ^{re} fonction.	14 ans	3 ans. 1 ^{er} Secrétaire.	117.008	Com. Ppal 2 ^e cl.
17. MUKINE Claver	14 ans	1 ^{re} fonction.	14 ans	3 ans. 1 ^{er} Secrétaire.	117.008	Com. Ppal 2 ^e cl.
18. MUKINE Claver	14 ans	1 ^{re} fonction.	14 ans	3 ans. 1 ^{er} Secrétaire.	117.008	Com. Ppal 2 ^e cl.
19. MUKINE Claver	14 ans	1 ^{re} fonction.	14 ans	3 ans. 1 ^{er} Secrétaire.	117.008	Com. Ppal 2 ^e cl.
20. MUKINE Claver	14 ans	1 ^{re} fonction.	14 ans	3 ans. 1 ^{er} Secrétaire.	117.008	Com. Ppal 2 ^e cl.

(*) Les régularis par le Conseil d'Administration

(c) meta

100

117

$$\begin{aligned} (H) &= \text{Kyapatare} \\ (H) &= \text{Pabuma} \\ (H) &= \text{Eli-Ili} \end{aligned}$$

(三) 二、三、四

CHILD

Nom & Prénom

AMENAGEMENT.

1 MONYAKIRANI P. Clavier

2 NYIBIZI Déogratias

3 MUKUNDA V. V. V.

4 MUKUNDA V. V. V.

5 RUMUNDA A. A.

6 MUKUNDA V. V. V.

7 MUKUNDA V. V. V.

8 MUKUNDA V. V. V.

9 MUKUNDA V. V. V.

10 KAMUKUNDA Cyprien

11 KAMUKUNDA Cyprien

12 KAMUKUNDA Cyprien

13 KAMUKUNDA Cyprien

Fludes	Grade	Actualisé	à l'	le	Propositions	Déposition	Déposition	Déposition
Faites	actuel	1	1	1	1	1	1	1

1	1	1	1	1	1	1	1	1

1	1	1	1	1	1	1	1	1

1	1	1	1	1	1	1	1	1

1	1	1	1	1	1	1	1	1

1	1	1	1	1	1	1	1	1

1	1	1	1	1	1	1	1	1

1	1	1	1	1	1	1	1	1

1	1	1	1	1	1	1	1	1

1	1	1	1	1	1	1	1	1

1	1	1	1	1	1	1	1	1

1	1	1	1	1	1	1	1	1

1	1	1	1	1	1	1	1	1

1	1	1	1	1	1	1	1	1

(*) Cas à l'appréciation de la Commission d'administration